

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1
sur le Vaucluse
au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



etiq_liste1	Nom_Liste1
L1_163	Le Rhône naturel et ses dérivations (hors contre canaux), de l'aménagement de Péage de Roussillon compris (st-Pierre de Boeuf) à la mer
L1_499	Le Lez de sa source à la confluence avec l'Herein à l'exclusion du tronçon compris entre le pont de la RD541 (liaison Grillon et Grigan) et le gué situé 230 m en amont
L1_500	La Couronne et ses affluents, exceptés le Ruisseau du Pègue, le Grand Vallat et les affluents rive gauche de l'Aulière
L1_505	Le Ruisseau Grand Vallat
L1_506	Le Ravin de Combe Gaillarde
L1_507	Le Ravin de Saint-Blaise et ses affluents
L1_508	L'Eygues ou Aygues
L1_550	L'Ouvèze à l'aval du Menon
L1_553	Le Ruisseau de Derboux et ses affluents
L1_554	Le Toulourenc et ses affluents exceptés les affluents du torrent d'Anary et ceux du ravin de Briançon
L1_555	Le Groseau, l'Eglantine et le Sublon
L1_556	La Nesque de sa source au plan d'eau lieu de Monieux et le Buan
L1_557	Le Vallon des Paillasses
L1_559	Le Ruisseau de Salette
L1_560	L'Auzon et ses affluents, exceptés le Ruisseau des Arnauds, le Mayre de Malpass, le Vallat des Brebonnets, le Ruisseau de Saint Joseph et le Ruisseau de Bramefan
L1_561	La Croc, le Curni Bassettes, le Barules, le Jacquet
L1_562	La Combe Dembarde et ses affluents
L1_563	Le Rieu
L1_564	La Sorgue de Velleron en aval des seuils de Malakoff ROE53182 et la Sorgue aval
L1_565	La Grande Sorgue en aval du seuil de l'usine Reydet (ROE53142), la Sorgue du Trentin, la Sorgue d'Entraygues, le Réal des Dominicains et le Réal de Monclar
L1_565bis	La Sorgue amont, la Sorgue de Velleron en amont des seuils Malakoff (ROE53180) et la Grande Sorgue en amont du seuil de l'usine Reydet (ROE53142)
L1_754	La Durance du Verdon au Rhône
L1_830	L'Aillade
L1_853	Le Torrent de Saint-Marcel
L1_854	Le Vallat de la Combe
L1_855	L'Eze, le ravin des Combes, le ravin du Coq, le ruisseau des Hermitans, le Vallon de Vaumalle, le Vallat des Cailloux, et le ravin de Pègaresse
L1_856	L'Aigue Brun, affluents compris, de sa source aux lointes bastides (Lourmarin)
L1_857	Le Coulon de sa source au vallon de Rocsalère inclus, et ses affluents exceptés la Dôa, le Grand Vallat, la Riaille et le ravin de la Prée

-  limite départementale
-  limite du bassin Rhône-Méditerranée
-  Préfecture ou Sous Préfecture